

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du Centre administratif de la MRC le 17 août 2016, a adopté un règlement, à savoir :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16

**Règlement autorisant la rémunération et le remboursement de la Société québécoise des infrastructures pour la réalisation des travaux d'implantation du poste de la Sûreté du Québec**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 23 août 2016.



Guy Jauron  
Secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 14-16)

Je, soussigné(e), Paul Conway, adjoint, secrétaire-trésorier(ère) /  
greffier(ère) de la municipalité de Comté de Memphrémagog, certifie avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,  
le 30 août 2016, entre 9 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30 août 2016

Signature :

